

La facturation électronique

Non-certifiante

Formation continue.

Réf. : 26206794F — Mise à jour : 30 avril 2026

Organisme responsable : CMARB - DT du Finistère

Contenu

Objectifs

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Connaître les obligations de la dématérialisation de vos factures
- Appréhender la mise en place dans votre entreprise la facturation interentreprises à partir du 1er septembre

Programme

1 Connaître le contexte réglementaire

- Mise en place de la facturation interentreprises – les obligations au 1er septembre 2026

2 Savoir gérer les factures à destination des acheteurs publics

- Dépôt et suivi des factures de fournitures/ services sur Chorus
- Spécificités des factures de travaux
- Assistance technique de Chorus

3 Se préparer à la facturation interentreprises – choisir sa plateforme

- Définition de la facture X
- Choix de sa plateforme agréée
- Connaître la plateforme agréée utilisée par le destinataire de la facture
- Impact sur votre gestion interne

Certifications préparées et métiers visés

Niveau d'entrée

Aucun prérequis

Niveau de sortie

Sans niveau spécifique

Métiers associés

M1602 — Opérations administratives

M1606 — Saisie de données

M1608 — Secrétariat comptable

Dates et lieux de formation

N° session	Modalité	Lieu	Du	Au
2279285	À distance	—	17/06/2026	17/06/2026

Source : GREF Bretagne #26206794F